



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 7917

Texte de la question

M. Pierre Lequiller attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des médecins assurant la mission de chef de projet de médicalisation des systèmes d'information (MSI). Ce programme, majeur pour l'évolution de notre système de protection sociale, se doit d'être conduit dans la durée, ce qui implique une certaine pérennité des responsables. Or le statut de vacataire, précaire par essence, de certains chefs de projet, ou médecins opérationnels n'est pas en rapport avec les responsabilités médicales et économiques mises en jeu. C'est pourquoi il demande de lui indiquer quelles mesures souhaite prendre le Gouvernement pour adapter et modifier le statut et la rémunération des médecins vacataires, chef de projet MSI ou opérationnel MSI.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lequiller](#)

Circonscription : Yvelines (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7917

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4595

Question retirée le : 5 octobre 1998 (Retrait pour cause de question identique)